

"SOFICHAR"

Société par Actions Simplifiée au capital de €576.000
Siège Social : route de Mantes, Lieudit la Demi-Lune
95420 MAGNY-EN-VEXIN

407 659 879 R.C.S PONTOISE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025

ET TEXTE DE LA RESOLUTION PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025, s'élevant à €370.550,98, de la manière suivante :

- à distribuer à titre de dividendes, la somme de€370.440,
- le solde aux autres réserves, soit la somme de €110,98.

L'Assemblée Générale indique que :

- chaque action donnera droit à une somme de €10,29,
- cette distribution de dividendes est payable au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale précise également que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75.000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €57.601, soit 10% du capital social,
- les autres réserves sont portées de €2.979.783,49 à €2.979.894,47.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants ont été distribués :

- ❖ par décision de l'Associée Unique du 12 septembre 2022, un dividende de €900.000, soit un dividende de €25 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques,

JNL

❖ par décision de l'Associée Unique du 10 avril 2024, un dividende de €299.880, soit un dividende de €8,33 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a single word or a short phrase, possibly a name or a confirmation mark.

"SOFICHAR"

Société par Actions Simplifiée au capital de €576.000
Siège Social : route de Mantes, Lieudit la Demi-Lune
95420 MAGNY-EN-VEXIN

407 659 879 R.C.S PONTOISE

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SOFICHAR</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>15</u>			
Adresse de l'entreprise <u>Lieu dit la Demi Lune 95420 MAGNY-EN-VEXIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 0 7 6 5 9 8 7 9 0 0 0 2 4</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/01/2025</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AL IIP IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	6 462 556
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	1 446 896
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	237 174
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	472 646
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	99
TOTAL (II)		BJ	BK	8 619 370	
ACTIF CIRCULANT I	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	206 298
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	269 064	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	475 362	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	9 094 732	
				2 092 157	
				7 002 575	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

ML

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOFICHAR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 576 000)			DA	576 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	3 000 818	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	57 601	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	2 979 783	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	370 551	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 984 753	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 503	
	Dettes fiscales et sociales			DY	9 319	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	17 822		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 002 575		
RENVUJS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	17 822
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5m

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SOFICHAR						Néant ☐ *				
						Exercice N				
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
						FA	FB			
						FD	FE			
						FG	FH			
						FJ	FK			
						Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *							FC		
	Production vendue	{	biens *				FF			
			services *		1 054 300		FI	1 054 300		
			Chiffres d'affaires nets *		1 054 300		FL	1 054 300		
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	2 470	
	Autres Produits (1) (11)							FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 056 776	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS		
	Variation de stocks (marchandises) *							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	560 678	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	3 782	
	Salaires et traitements *							FY		
	Charges sociales (10)							FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)					GA	3 310	
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	567 777	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	488 999		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	5 069	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
	Total des produits financiers (V)							GP	5 069	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR		
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	Total des charges financières (VI)							GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	5 069		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	494 068		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

JML

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SOFICHARNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	123 517
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 061 845
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	691 294
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	370 551
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IK	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	HX	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RC	
	(9) Dont transfert de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A1	2 470
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A4	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

OM

Désignation de l'entreprise										SOFICHAR										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
										2				3											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ		D8		D9										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	6 462 556	KE		KF										
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI										
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ		KK		KL											
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM	1 255 589	KN		KO											
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants]		M2				KP	191 307	KQ		KR											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3				KS	237 174	KT		KU											
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	319 584	KW		KX											
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA											
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	153 062	LC		LD											
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG											
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ												
	Avances et acomptes								LK		LL		LM												
	TOTAL III								LN	2 156 715	LO		LP												
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T											
Autres participations								8U		8V		8W													
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S													
Prêts et autres immobilisations financières								1T	99	1U		1V													
TOTAL IV								LQ	99	LR		LS													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	8 619 370	ØH		ØJ											
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
										par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice							
										1				2				3				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO		LV		LW	6 462 556	IX								
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ								
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA		MB		MC											
		Sur sol d'autrui				IR				MD		ME	1 255 589	MF											
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS				MG		MH	191 307	MI											
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	237 174	ML								
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU				MM		MN	319 584	MO											
		Matériel de transport				IV				MP		MQ		MR											
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS		MT	153 062	MU											
		Emballages récupérables et divers *				IX				MV		MW		MX											
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF								
	TOTAL III										IY		NG		NH	2 156 715	NI								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW							
Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ									
Autres titres immobilisés										II		2B		2C		2D									
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E	99	2F	99	2G									
TOTAL IV										I3		NJ	99	NK	99	2H									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	8 619 370	ØM									

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DML

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOFICHAR						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/01/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SOFICHAR										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	1 187 720	PS	3 310	PT		PU	1 191 030		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	191 307	PW		PX		PY	191 307		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	237 174	QA		QB		QC	237 174		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	319 584	QE		QF		QG	319 584		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	153 062	QM		QN		QO	153 062		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	2 088 847	QV	3 310	QW		QX	2 092 157		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	2 088 847	ØP	3 310	ØQ		ØR	2 092 157		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SM

Désignation de l'entreprise		SOFICHAR		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DM

Désignation de l' entreprise : <u>SOFICHAR</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	99	UV		UW	99		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 333	1 333					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	204 965	204 965					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
	Charges constatées d'avance				VS							
TOTAUX				VT	206 397	VU	206 298	VV	99			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 503			8 503						
Personnel et comptes rattachés		8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 271			7 271					
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 048			2 048					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	17 822			VZ	17 822					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2025 dont le total est de 7 002 575,37 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 370 550,98 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/01/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/05/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La date de clôture de l'exercice social a été modifiée et reportée au 31 janvier 2025.

En conséquence l'exercice N comporte 15 mois, ce qui rend difficile la comparaison avec l'exercice clos le 31/10/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06 relatif aux immobilisations incorporelles. La direction a considéré que le fonds de commerce inscrit à l'actif avait une durée de vie non limitée et n'était en conséquence pas amorti.

En l'absence de perte de valeur, cet actif n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

Ce fonds de commerce est mis en location-gérance auprès de la SARL SODIMAGG.



ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	7 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	1 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 5 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Installations générales	1 à 8 ans
- Matériel de bureau et info.	1 à 5 ans
- Mobilier	1 à 4 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTÉGRATION FISCALE

La société SOFICHAR fait parti d'un groupe d'intégration fiscale dont la société SODIMAGG est la Société Mère. La convention d'intégration fiscale prévoit que les filles comptabilisent dans leurs comptes l'impôt qu'elles auraient eu à acquitter en l'absence d'intégration fiscale, l'économie ou la charge complémentaire étant comptabilisée dans la Société Mère.

Au titre de l'exercice clos le 31/01/2025, le bénéfice fiscal d'ensemble ressort à 5.187.256 € et la charge complémentaire d'impôt à 17.616 €, comptabilisée chez SODIMAGG.

